

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 5 juin 2024 à 9 h  
Par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
M. Serge Lamontagne, Directeur général sortant  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE24 0817**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juin 2024, en y retirant les points 30.007 et 60.001 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 0818**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE24 0819**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE24 0820**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Planète Courrier inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir, sur demande, le service de ramassage, de tri et distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 573 361,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20387;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 004,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Planète Courrier inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1249938001

---

**CE24 0821**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour des fourgons utilitaires et un châssis-cabine fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20344;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons électriques - SIM - Devis 21723K11	402 254,64 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 3 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723M11	319 839,87 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 4 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723N11	111 425,24 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 6 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué et d'une (1) nacelle - SPVM - Devis 21723R11	135 994,91 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 193 902,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247567010

---

**CE24 0822**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 578 726,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de gants de travail spécialisés dans le cadre du contrat accordé à S.P.I. Santé Sécurité inc. (CG21 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 736 180,71 \$ à 2 314 907,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 486,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1249841001

---

**CE24 0823**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé pour la conception et la réalisation d'œuvres multimédias pour le Jardin japonais dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement annuel Jardins de lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 703,75 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247229001

---

**CE24 0824**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à la firme 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de camions avec opérateurs dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), jusqu'au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 472 314,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 847,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 615,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1249445001

---

**CE24 0825**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à SNF Canada Itée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 905 707,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20319;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SNF Canada ltée;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249888002

---

#### **CE24 0826**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Everest Automation inc., pour la migration de quatre systèmes de mesure en continu ACF-NT de ABB vers son modèle de remplacement ACF-5000 de ABB pour les mesures des émissions de contaminants des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 184,94 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-24-001;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Everest Automation inc.;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1249888003

---

#### **CE24 0827**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, les commandes pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20474;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	852 601,71 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	1 316 125,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	1 021 073,23 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	1 415 688,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	1 403 750,52 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	835 010,24 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	1 675 613,46 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	439 296,48 \$
Total des contrats		8 959 159,45 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 120 052,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	11 424,87 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	17 636,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	13 682,38 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	18 970,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	18 810,26 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	11 189,14 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	22 453,22 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	5 886,57 \$
Total des contrats		120 052,74 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 244 238,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	17 280,52 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	26 675,24 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	20 695,11 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	57 386,33 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	28 451,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	16 923,99 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	67 922,67 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	8 903,66 \$
Total des contrats		244 238,74 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc. et de 9386-0120 Qc inc. à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1246588003

---

## **CE24 0828**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 246 716,60 \$, taxes incluses, pour poursuivre la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la Station des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG22 0646), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 694 895,50 \$ à 30 941 612,10 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1245538001

---

**CE24 0829**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de six pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 413 482,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1249886001

---

**CE24 0830**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme D.M. Valve et Contrôles inc., le contrat pour l'acquisition d'une vanne et d'un clapet mural d'égout pour l'ouvrage Clément-Jetté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 399 357,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 24-20385 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 935,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1246582001

---

**CE24 0831**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, pour les contrats de collecte et transport des matières recyclables de sept arrondissements et les contrats de collecte et transport des matières recyclables provenant des conteneurs à chargement avant et semi-enfouis aux firmes ci-après désignées et d'autoriser une dépense additionnelle de 11 962 493,01 \$, taxes incluses, majorant le montant total des contrats de 20 333 573,94 \$ à 33 290 223,98 \$, taxes, contingences, et budgets d'ajustement des prix incluses;

<b>Fournisseurs</b>	<b>Territoires - AO - Lot</b>	<b>Prolongation</b>
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	670 424,68 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	650 861,44 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	2 560 639,51 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	1 505 249,24 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	2 618 766,90 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	1 579 502,48 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	1 896 240,63 \$
9386-0120 QC inc.	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 3 (CCAV)	91 078,65 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	389 729,48 \$
<b>Total - Collecte et transport</b>		<b>11 962 493,01 \$</b>

- 2- d'autoriser une dépense de 846 767,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

<b>Fournisseurs</b>	<b>Territoires - AO - Lot</b>	<b>Indexation</b>
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	60 097,55 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	58 360,89 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	229 379,77 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	137 124,97 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	212 332,36 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	141 548,94 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	6 320,80 \$
9386-0120 QC inc.	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 3 (CCAV)	303,60 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	1 299,10 \$
<b>Total - Collecte et transport</b>		<b>846 767,98 \$</b>

- 3- d'autoriser une dépense de 147 389,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<b>Fournisseurs</b>	<b>Territoires - AO - Lot</b>	<b>Contingences</b>
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	7 305,23 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	7 092,22 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	27 900,19 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	16 423,74 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	28 310,99 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	17 210,51 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	19 025,61 \$

9386-0120 QC inc.	Ville de Montréal AO 23-19905 - Lot 3 (CAAV)	4 569,11 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Ville de Montréal AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	19 551,44 \$
<b>Total - Collecte et transport</b>		<b>147 389,04 \$</b>

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247281001

---

#### **CE24 0832**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations des contrats découlant de l'appel d'offres 21-18757 (CG21 0347) de Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial Itée pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1249462002

---

#### **CE24 0833**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 152 912,49 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de la solution de gestion de files d'attente (GFA) et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des Bureaux Accès Montréal (BAM), des Bureaux des permis et de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à ESII Canada inc. (CM19 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 845 453,43 \$ à 998 365,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247655001

---

**CE24 0834**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 179 351,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la Sécurité publique et justice, du Service des Technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1242881003

---

**CE24 0835**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9512-1745 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de stations solaires compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 844 962,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20400;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 9512-1745 Québec inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1238848031

---

**CE24 0836**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires gestion du territoire du Service des technologies de l'informatique à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'autoriser, pour l'exercice 2024, l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts pour un montant maximal de 782 858,40 \$ pour le volet agglomération et 124 803,52 \$ pour le volet local;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1245035002

---

**CE24 0837**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- Exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie (alarme, gicleur et extincteur) et autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, pour l'inspection annuelle des systèmes incendie alarme/gicleur/extincteur dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 044 254,69 \$ à 1 399 301,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1245492001

---

**CE24 0838**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 153 409,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579), majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 555 247,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1243838001

---

**CE24 0839**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de divers fourgons utilitaires pour l'activité « Aqueduc » pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20371;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Fortier Auto (Montréal) Itée	Lot 1 - Fourniture et Aménagement de huit fourgons utilitaires allongés roue simple arrière, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 21724A11	700 864,61 \$
Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée)	Lot 2 - Fourniture et aménagement de six fourgons utilitaires allongés roues doubles arrières, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 22724A11.	561 969,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 126 283,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée) et Fortier Auto (Montréal) Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1247567014

---

**CE24 0840**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Atelier Falcon / 9428-4635 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de diverses remorques pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 130,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20420;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 719,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1247567017

---

**CE24 0841**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Pneus Métropolitains, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20457;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pneus Métropolitains	Lot #1 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur OUEST.	347 925,76 \$
Pneus Métropolitains	Lot #2 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur EST.	220 344,99 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 113 654,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec Pneus Métropolitains, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20457;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pneus Métropolitains	Lot #3 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur CENTRE.	578 238,55 \$
Pneus Métropolitains	Lot #4 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur SUD.	526 661,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 220 979,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métropolitains;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1247567018

---

**CE24 0842**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des pièces de béton encastrées dans les chemins des décanteurs et des dessableurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24004-177687-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 220 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Arcade;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1242884002

---

**CE24 0843**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 885 942,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 516207;
- 2- d'autoriser une dépense de 777 188,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1248848008

---

**CE24 0844**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bruneau Électrique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 149 762,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516204;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 952,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1248848007

---

**CE24 0845**

Il est

RÉSOLU :

De recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Pavage des Moulins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 740,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512902;
- 2- d'autoriser une dépense de 796 761,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 650,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavage des Moulins inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1247231031

---

**CE24 0846**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de trois portes industrielles à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 259 843,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15916;

- 2- d'autoriser une dépense de 51 968,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 984,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1249596002

---

**CE24 0847**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition et de reconstruction du mur de soutènement du Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 687 550,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15915;
- 2- d'autoriser une dépense de 137 510,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 82 506,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1249596001

---

**CE24 0848**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 552 738,29 \$, taxes incluses, du contrat initial accordé à LANCO aménagement inc. (CG22 0403) pour l'aménagement du secteur du marécage au parc du Mont-Royal, vers le budget de contingences. Le transfert des crédits du contrat vers les contingences n'engendrera aucune augmentation au budget total du contrat;
- 2- d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1248867001

---

**CE24 0849**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Démospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction des bâtiments situés au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 625 555,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15921;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 111,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 833,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1245455001

---

**CE24 0850**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de pressurisation de l'escalier n° 7 à la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 796 776,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15920;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 516,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 629,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1246810002

---

**CE24 0851**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Le Groupe CENTCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de climatisation dans les serres de production à l'Insectarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 553 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15913;

- 2- d'autoriser une dépense de 297 555,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 297 555,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe CENTCO inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248304001

---

#### **CE24 0852**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans les rues De Longueuil et Saint-Maurice dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 791 173,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 462910;
- 2- d'autoriser une dépense de 520 583,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 855 144,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 133 337,67 \$, taxes incluses (contrat entente : 121 216,07 \$ + contingences : 12 121,60 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell, en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1247231025

---

#### **CE24 0853**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 223, 34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de construction du revêtement extérieur du poste de quartier 8 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Proteau et Garneau inc. (CE23 1096), majorant ainsi le montant total du contrat de 492 368,94 \$ à 550 592,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1246534001

---

**CE24 0854**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 55 946,84 \$, taxes incluses, pour finaliser les travaux de désamiantage du 999, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Construction MLSR inc. (CM23 1283), majorant ainsi le montant total du contrat de 503 521,52 \$ à 559 468,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1247424001

---

**CE24 0855**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de relocalisation d'un fossé agricole au Grand parc de l'Ouest (GPO), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 143,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6122;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 571,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 065,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1246496001

---

**CE24 0856**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 390 263,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10404;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 678 052,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 539,53\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc. ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1246503001

---

**CE24 0857**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 158 601,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6130;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 523 790,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 930,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1238264005

---

**CE24 0858**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 862 625,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 986 632,47 \$ à 21 849 257,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1247651001

---

**CE24 0859**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain de balle-molle et l'éclairage des terrains de tennis du parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 093 756,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6136;
- 2- d'autoriser une dépense de 314 063,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 687,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1245513003

---

**CE24 0860**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du bâtiment situé au 6000, rue Notre-Dame Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 270 726,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15912;
- 2- d'autoriser une dépense de 340 608,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 454 145,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Plomberie Charbonneau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1245413002

---

**CE24 0861**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Concept 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque Yves Ryan, située au 4740, rue de Charlevoix, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 570 276 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15918;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 055, 20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 85 541,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Concept 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1247381001

---

## **CE24 0862**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (lot 1) ou étant seule soumissionnaire conforme (lot 2), pour chacun des articles, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour le recyclage des Fertili Cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (incluant notamment la préparation des avis de projet, le chargement, le transport et l'épandage des Fertili Cendres), aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-20282;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Englobe Environnement inc.	Lot 1	1 697 720,85 \$
Environnement Viridis inc.	Lot 2	1 784 986,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 522 406,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 162 467,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Englobe Environnement inc. et Environnement Viridis inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1245431001

---

**CE24 0863**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure une entente-cadre avec Martin Roy et associés inc. pour le lot 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie mécanique et en ingénierie électrique pour divers projets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la somme maximale de 156 366 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20404;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en consultation réglementaire et normative pour divers projets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20404;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Patriarche architecture inc.	1	163 839,38 \$
GLT+ Inc.	4	186 259,50 \$

- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1247897001

---

**CE24 0864**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 97 725,45 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour le suivi des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à WAA Montréal inc. (CG21 0282), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 074 979,95 \$ à 1 172 705,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1239222001

---

**CE24 0865**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Maison de l'innovation sociale, pour une période de 11 à 14 mois, pour soutenir la conception d'une solution réglementaire ayant pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 201 483,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1249769001

---

**CE24 0866**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour des études d'avant-projet, la conception et l'assistance technique pendant les travaux pour les lots 2 et 3 du projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College, pour la somme maximale de 4 923 189,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20405;
- 2- d'autoriser une dépense de 492 318,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 738 478,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 255 276,92 \$ taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1247231035

---

**CE24 0867**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Cimaise inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture à la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 336,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20292;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Cimaise inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1242884001

---

**CE24 0868**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 11 497,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'intégration du libre-service de la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (CE21 1254), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 266 847,77 \$ à 278 345,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1247381002

---

**CE24 0869**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Pure Technologies ltée, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive (lot 1) et une méthode non intrusive (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20318:

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Pure Technologies Itée	lot 1	857 569,78 \$
Pure Technologies Itée	lot 2	556 456,01 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 85 756,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 645,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologie Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1236593001

---

#### **CE24 0870**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Institut national de la recherche scientifique - Centre Urbanisation Culture Société pour l'exposition adaptée des projets « N'oubliez pas que vous êtes des outardes » et « Confluences », au MEM-Centre de mémoires montréalaises, du 15 octobre 2024 au 16 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1248731001

---

#### **CE24 0871**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et Insertech Angus une entente pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce à coût nul;
- 2- d'approuver les projets de convention de services entre la Ville de Montréal et ces organismes, à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1249563002

---

**CE24 0872**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du Programme OASIS afin d'obtenir une aide financière pour la Ville de Montréal;
- 2- de s'engager à payer tous les coûts non admissibles associés à ses projets, si une aide financière est obtenue, y compris tout dépassement de coûts et la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer et à déposer la demande d'aide financière, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1249492002

---

**CE24 0873**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 48 892 468 \$, entre Sa Majesté le Roi, chef du Canada, représentée par Ressources naturelles Canada, et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1249767001

---

**CE24 0874**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Newman Social, société en commandite, un terrain vacant constitué du lot 1 449 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés, situé du côté est de la rue Léger, au nord du boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 668 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite:
  - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
  - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre le Vendeur et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur;
- 5- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1234501002

---

**CE24 0875**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, un terrain constitué des parties des lots 1 336 164, 1 336 166 et 1 336 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules neufs et usagés, pour un loyer total de 98 024,54 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1245323004

---

**CE24 0876**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 409 019 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 mars 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la reconduction de projets de l'appel à projets « Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet (1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 31 mars 2025)	Montant
Accueil Bonneau inc.	« L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard »	203 613 \$
Action-Réinsertion (agissant aussi sous Le Sac à dos)	« Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation »	87 561 \$
Mission St-Michael	« Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill »	117 845 \$

- 2- d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1244363001

---

#### CE24 0877

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent, en 2024, totalisant la somme de 113 478 \$, à divers organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1 :

Organismes	Projet réalisé en 2024	Montant
S.P.A.G.	Hommage à Janette Bertrand	12 545 \$
MU	Hommage à Gabor Szilasi	29 250 \$
SDC District Central	Cocréer notre futur	47 645 \$
MURAL	Courte pointe	24 038 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1247722001

---

#### CE24 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 79 024 \$ à Société Logique inc. pour la réalisation du projet « Parcours design universel : rues commerciales »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1248994007

---

#### **CE24 0879**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 49 800 \$ à Réseau réussite Montréal, pour l'année 2024, en soutien au projet « Inclusion des jeunes immigrants en camp de jour : valorisation du français par le loisir et le sport », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 49 800 \$, pour 2024, en provenance du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1248121001

---

#### **CE24 0880**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à MUTEK ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ pour la tenue de la 25<sup>e</sup> édition du festival MUTEK;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1247317012

---

**CE24 0881**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1243205001

---

**CE24 0882**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ à Fierté Montréal pour la tenue de la 18<sup>e</sup> édition du Festival Fierté Montréal qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 11 août 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1246370007

---

**CE24 0883**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 24<sup>e</sup> édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 21 au 25 août 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1246370006

---

**CE24 0884**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 420 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 30 000 \$ à Festival Fantasia pour les 28<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> éditions du Festival Fantasia en 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1249331003

---

**CE24 0885**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 155 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 297 194 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 190<sup>e</sup> édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1248214002

---

**CE24 0886**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 34 525 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour l'année 2024, pour le projet « Travail de rue/milieu DDO (1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025) » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2024, pour le projet « Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2024 (1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025) », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville liée de Côte-Saint-Luc;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1248377001

## CE24 0887

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 591 036,16 \$ à divers organismes de loisirs, communautaires ou culturels, ainsi qu'une dépense de 17 000 \$ en services techniques à l'arrondissement de Verdun, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le tableau ci-joint, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2023-2024 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM) :

Arrondissement ou Organisme	Montant accordé	Budget total du projet
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	18 500 \$	43 739 \$
Accueil pour immigrants et réfugiés du sud-ouest de Montréal / Centre Prisme (AIR-SOM / Centre Prisme)	19 100 \$	24 600 \$
Arrondissement Verdun	17 000 \$	20 000 \$
Association communautaire et récréative de Westhaven Elmhurst (ACRWE)	20 000 \$	23 800 \$
Association québécoise des personnes aphasiques (AQPA)	19 956 \$	24 282 \$
Casteliers	13 414 \$	20 990 \$
Centre communautaire Radisson	20 000 \$	35 374 \$
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux	16 450 \$	29 870 \$
Centre culturel Georges-Vanier	19 500 \$	25 000 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	15 050 \$	19 136 \$
Centre de la famille Haïtienne et Interculturel de RDP	13 400 \$	18 000 \$
Centre des Femmes de Saint-Laurent	11 250 \$	13 500 \$
Chalet Kent (Maison des jeunes de la Côte-des-Neiges)	19 000 \$	24 500 \$
Ciné-Quartier	16 340 \$	24 390 \$
Corporation d'Éducation Jeunesse	16 000 \$	20 000 \$
Corporation du Centre des Aînés de Villeray	14 934 \$	17 570 \$
Fondation des Aveugles du Québec	13 297 \$	15 650 \$
GCC La violence !	12 011 \$	14 130 \$
Go Jeunesse	19 681,16 \$	26 348,18 \$
Halte la Ressource Inc	10 163 \$	13 328 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc.	15 044 \$	19 674 \$
La Gang à Rambrou	14 370 \$	24 989,36 \$
La Maison Benoit Labre	17 000 \$	20 000 \$
Les Futurs EB (Earthbound Futures)	19 000 \$	26 550 \$
Les Habitations du Réseau de l'Académie (RÉSAC)	20 000 \$	27 500 \$

Loisirs Communautaires Saint-Michel	17 766 \$	27 080 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	19 000 \$	31 688 \$
Maison des jeunes du Plateau	12 374 \$	14 558 \$
Maison Saint-Gabriel	13 154 \$	18 360 \$
Musique à l'unisson	5 820 \$	6 855 \$
Naos jeunesse : la créativité en action !	14 217 \$	16 728 \$
Ouverture avec les arts	17 345 \$	24 650 \$
Partageons l'espoir / Share the Warmth	16 530 \$	27 886 \$
Prima Danse (Événement Prima Danse)	20 000 \$	33 620 \$
Sans Oublier le Sourire	18 260 \$	26 940 \$
Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord	17 000 \$	39 402 \$
Théâtre Aphasique	11 000 \$	12 900 \$
Vilavi Québec	15 110 \$	17 710 \$
	<b>608 036,16\$</b>	

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1248488004

#### **CE24 0888**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ pour la mission économique et commerciale prévue du 11 au 13 juin 2024, organisée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la commissaire à la langue française de la Ville à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1244834001

#### **CE24 0889**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249666001

**CE24 0890**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'ensemble immobilier situé au 3270-3272 et au 3280-3282, avenue de la Pépinière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, portant les numéros de lot 2 282 289 et 2 282 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix maximal de 27 250 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1240845003

---

**CE24 0891**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 1 700 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249580001

---

**CE24 0892**

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux et des récoltes, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif demandeurs, ci-après indiqués, et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

- La Corbeille
- Jeunesse au Soleil / Sun Youth organisation
- On sème
- Bouffe-Action de Rosemont

Adopté à l'unanimité.

30.004 1242871001

---

**CE24 0893**

Attendu que l'agglomération de Montréal a un projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme, au niveau de la rue Grenier;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

Attendu que l'agglomération de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de déposer à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;
- 2- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- 3- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 4- de désigner Hugues Bessette, directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain pour représenter l'agglomération de Montréal et l'autoriser à signer un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- de désigner Christine Théberge-Barrette, ingénieure, pour agir, à titre de chargée de projet, au nom de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1248698004

---

**CE24 0894**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rue et de voies cyclables pour l'année 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1245551001

---

**CE24 0895**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, à partir du 18 juin 2024, Mme Anne-Marie Parent, urbaniste, architecte et membre actuelle du Comité Jacques Viger, à titre de première vice-présidente pour un mandat non-renouvelable de trois ans, en remplacement de Mme Isabelle Giasson, vice-présidente sortante;
- 2- de nommer, à partir du 18 juin 2024, M. Pierre Benoît, urbaniste, à titre de deuxième vice-président pour un premier mandat renouvelable de trois ans, en remplacement de M. Michel Rochefort, vice-président sortant;
- 3- de nommer, à partir du 18 juin 2024, M. Ange Sauvage, architecte, à titre de membre pour un premier mandat renouvelable de trois ans.
- 4- de remercier Mme Giasson ainsi que M. Rochefort pour leur apport au comité Jacques-Viger, notamment à titre de vice-présidents, au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249671002

---

**CE24 0896**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2018-2022 afin qu'une somme de 700 000 \$ soit de la compétence de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1248798002

---

**CE24 0897**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et 9206-5721 Québec inc, propriétaire exproprié, et les trois locataires expropriés, Altra Foods inc., 9223-2883 Québec inc. et 9122-9856 Québec inc., pour un montant total de 8 200 000 \$, dont 4 395 500 \$ reste à payer (avec intérêts au taux légal à compter du 24 mai 2024 jusqu'à l'émission du chèque, s'il y a lieu), plus les frais d'experts des expropriés au montant de 19 663,66 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis aux fins de logements sociaux et communautaires identifié par l'article 1 du plan H-3 Outremont;

- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 086 663,66 \$, à cet effet;
- 3- d'émettre un chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 4 395 500 \$, portant intérêt au taux légal de 5% à compter du 24 mai 2024, et ce, jusqu'à la date de transmission du chèque si celui-ci n'est pas transmis avant cette date;
- 4- d'émettre un deuxième chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 19 663,66 \$, en capital, sans intérêt;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M<sup>e</sup> Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, au 775, rue Gosford, 4<sup>e</sup> étage;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1240326002

---

## CE24 0898

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4-1, art. 3), l'ordonnance numéro 21 jointe au présent dossier décisionnel et visant à établir temporairement des voies réservées situées dans l'un ou l'autre des neuf anciens arrondissements de la Ville sur la rue Bélanger;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Arrondissement	Direction	de	à	Plage horaire (lundi au dimanche)
Mitigation des travaux du prolongement de la ligne bleue (PLB)	Bélanger	Bus, taxis et vélos	Saint-Léonard	Ouest	Langelier	De Pontoise	7h-19h
		Bus, taxis et vélos	Saint-Léonard	Est	De Pontoise	Langelier	7h-19h

Adopté à l'unanimité.

40.001 1245516004

**CE24 0899**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1247797001

---

**CE24 0900**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (20-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1245515001

---

**CE24 0901**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247637003

---

**CE24 0902**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1247637002

---

**CE24 0903**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1616, adopté le 6 mai 2024 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1248986006

---

**CE24 0904**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1248309001

---

**CE24 0905**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Jabiz Sharifian au poste de directrice - Gestion des projets immobiliers au sein du Service de la gestion et de la planification des immeubles dans la fourchette salariale FM11, à compter du 5 juin 2024 ou de toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1246991004

---

**CE24 0906**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1249496001

---

**CE24 0907**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan annuel 2023 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1247639001

---

**CE24 0908**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Montréal le Bilan 2023 du traitement des demandes d'accès aux documents.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1249579002

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 10 h 02**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE24 0817 à CE24 0908 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Luc Rabouin  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville